

Bienvenue à l'Afdas

Houlgate – 14 septembre 2019



Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES



Périmètre d'intervention AFDAS

Créé en 1972

pour adapter la loi de 1971 aux conditions particulières d'emploi du secteur du Spectacle Vivant

Publics

Salariés

Demandeurs d'emploi

Intermittents du spectacle

Artistes Auteurs

Pigistes de la presse écrite

- **Sport**
- **Loisirs et Divertissement**
- **Golf**
- **Activités liées au tourisme**
- **Culture**
- **Industries créatives**
- **Médias**
- **Publicité et Communication**

Fonds de formation des artistes auteurs et plasticiens



Nos missions

5 missions principales :

- Accompagner le développement de l'alternance
 - Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE - PME
 - Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
 - Accompagner les mutations économiques
 - Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs)
-

**les dispositifs de
formation
depuis la loi du 5
septembre 2018**



Cartographie des acteurs et des dispositifs

Urssaf

France compétences

FPSPP, CNEFOP,
COPANEF, RNCP

Formation des
demandeurs
d'emploi

CEP

CPF de
transition

CPF

Alternance

Plan
TPE/PME

P.I.C.
Plan
investissement
compétences

Commissions paritaires
interprofessionnelles
régionales (CPIR)

Acteurs désignés
par appel d'offre

Caisse des dépôts et
consignations (CDC)

Opérateurs de
compétences



Les dispositifs financés par la contribution des entreprises

Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

L'alternance

- Les **contrats de professionnalisation**
- La **Pro A** : « reconversion ou promotion par alternance »

Le développement des compétences des – de 50

- **Seuil de mutualisation** ramené aux moins de 50 salariés
- **Actions concourant au développement des compétences** (actions de formation, BDC, CAE, apprentissage)
- **Parcours pédagogique** visant un **objectif professionnel**
- Pouvant se réaliser en **tout ou partie à distance** ou **en situation de travail**

La formation des demandeurs d'emploi

- Plan d'Investissement dans les compétences – PIC
- Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle ou Collective – POEI POEC

Le CPF

- Un **CPF monétisé**
- Fin des listes et un accès à toutes les formations inscrites au RNCP ou au futur « inventaire » + VAE, BDC, Permis, Cléa, création / reprise d'entreprise
- Des **abondements** et un co-investissement toujours possibles
- Une application mobile CPF pour tout public
- Le **CPF de transition**

Le CEP

- Opérateurs désignés par appel d'offre



Le plan de développement des compétences

QUI?

Salariés des entreprises de moins de 50 salariés

POURQUOI ?

Les actions de développement des compétences sont à l'initiative de l'employeur et permettent au salarié d'acquérir, consolider ou développer des compétences nécessaires pour son activité professionnelle

COMMENT ?

Après avoir identifié la formation l'employeur ou son représentant complète la demande de prise en charge en ligne pour que l'Afdas valide le financement et en informe l'organisme de formation ainsi que l'entreprise

QUAND ?

Tout ou partie sur le temps de travail

QUEL FINANCEMENT ?

Un budget en fonction de la taille de l'entreprise est disponible :

- 1200€ pour une entreprise de – de 11 salariés
- 3200€ pour une entreprise de 11 à 49 salariés.

Co financement possible avec les actions du plan conventionnel



Définition de l'action de formation :

se définit comme un *parcours pédagogique* permettant d'atteindre un objectif professionnel

- peut être réalisée *tout ou partie à distance*
- peut être réalisée *en situation de travail*






Le plan conventionnel Sport

Catalogue de branche

Eligibilité = toutes les structures de la branche

Construite autour de 10 thématiques, cette offre de formation est proposée selon différentes modalités pédagogiques (présentiel, à distance, ou mixte) et sur l'ensemble du territoire.

- ▶ DÉVELOPPEMENT DE LA STRUCTURE
- ▶ TUTORAT
- ▶ MANAGEMENT D'UNE ÉQUIPE SPORTIVE
- ▶ ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE ADAPTÉE
- ▶ PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES INCIVILITÉS
- ▶ LAÏCITÉ - LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- ▶ COMMUNICATION - RÉSEAUX SOCIAUX - MÉDIA TRAINING
- ▶ COMMUNICATION ÉVÉNEMENTIELLE
- ▶ UTILISATION DE LA VIDÉO DANS LE SPORT
- ▶ ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS - DOCUMENT UNIQUE

Public	Plan de développement des compétences	Plan conventionnel			ProA	Contrat Pro	CPF	CPF de Transition professionnelle
		Action individuelle	Action collective	Offre catalogue				
Salarié	dans limite du plafond de financement	40 € HT/h si durée < 70 h ou si durée >= 70 h : - 12 € HT/h pour diplôme niveau 6 ou infra (jusqu'à Bac+4) - 15€HT pour diplômes niveau 7 ou sup (à partir de Bac+5)	pour un groupe de 6 à 25 stagiaires : 1 800 €/j pour les coûts pédago + 400 €/j pour la salle (devis)	10 thématiques de formation clés en main proposées	9,15 à 15 €/h selon la formation avec un plafond de financement de 3 000€ max. + cofinancement branche de 1 200€ 	9,15 à 15 €/h selon le niveau visé de certification 	TFP + certificats «Blocs» : droits acquis CPF + 2000 € abondement Afdas = 4 000 € plafond financement max. Pour les dossiers reçus avant le 29/11/19 (début de formation maxi 31/01/20)	<u>principales conditions:</u> - avoir des droits acquis au titre du CPF - pour les CDI : 2 ans d'ancienneté - pour les CDD : 4 mois travaillés/12 mois & 24 mois travaillés/60 mois -> Fongecif puis CPIR (2020)
Bénévole dirigeant élu							si aussi salarié -> OPCO de son entreprise à partir de 2020 : mobilisation des heures CEC	
Bénévole							si aussi salarié -> OPCO de son entreprise à partir de 2020 : mobilisation des heures CEC (bénévole encadrant des bénévoles)	
Demandeur d'emploi	10% du projet POEC hors plafond						formation + VAE 	

Modalités de prise en charge pouvant être réétudiées à chaque CA de l'AFDAS



Le CPF

- QUI ?** Tous les salariés disposant d'un **compteur CPF alimenté**
- POURQUOI ?** Pour développer ses compétences, obtenir un diplôme ou une certification, bénéficier d'un bilan de compétences...
- COMMENT ?** Présentiel, distanciel ou blended
- QUAND ?** Formation hors temps de travail ou sur le temps de travail si l'employeur a donné son accord
- QUEL FINANCEMENT ?**
- Compteur CPF et, si nécessaire abondement :
 - de l'Afdas (2000€ max pour un financement total max de 4000€)
 - de l'Entreprise, si accord obtenu en amont (sur le budget volontaire ou conventionnel)
 - du collaborateur



A noter :

Pas de prise en charge des salaires

Les dossiers sont à adresser à l'Afdas au moins 1 mois avant le début de la formation



Droits CPF disponibles en 2019/2020

Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES

Salarié	Année	Stock DIF	Stock CPF
	2015	120 h	0 h
	2016	120 h	24
	2017	120 h	48
	2018	120 h	72
Les heures acquises au titre du CPF et du DIF au 31 décembre 2018 sont converties en euros selon des modalités définies par décret			
1 ^{er} janvier 2019		120 h x 15 €* 1 800 €	72 h x 15 €* 1 080€
2 880 €			
1 ^{er} semestre 2019		2 880 € + (24 h x 15 €*) = 3 240 €	
Au plus tard le 30 avril 2020		3 240 + 500 € = 3 740€	

Cas général



VIII. de l'article 1er de la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (article 1er)

*Projet de décret relatif aux modalités de conversion des heures acquises au titre du compte personnel de formation en euros



Le Conseil en évolution professionnelle

QUI?

Accessible à tous les actifs quel que soit leur statut

POURQUOI ?

Pour **bâtir son parcours professionnel**

COMMENT ?

L'accompagnement individuel avec un conseiller spécialisé est structuré en trois étapes pour permettre :

- **Elaborer sa stratégie d'évolution** pour lui permettre de construire ou préciser son projet professionnel
- **Identifier les compétences** ou les qualifications à faire reconnaître, acquérir ou développer
- **Construire un plan d'actions** et identifier les interlocuteurs et les financements disponibles pour mettre en œuvre son projet professionnel

QUAND ?

Hors temps de travail

**QUEL
FINANCEMENT ?**

C'est un dispositif gratuit



Qui contacter?

Merci de votre attention!

Afdas Délégation Normandie

normandie@afdass.com

C'est tout un art
de développer

ses
compétences



Afdas.

OPÉRATEUR DE VOS COMPÉTENCES